

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 694

présenté par

M. Millienne, M. Fuchs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Turquois, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, Mme Benin, M. Berta, M. Bolo, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, Mme Essayan, M. Fanget, M. Fesneau, Mme Florennes, Mme Gallerneau, M. Garcia, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Latombe, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Robert, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de dix-huit mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport portant sur le fonctionnement et l'efficacité du poste d'agent référent, réparti entre plusieurs municipalités rurales dont le rôle est de maintenir le lien entre le citoyen et l'administration.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le manque de confiance dans l'administration touche plus particulièrement la France périphérique. En effet, avec la disparition des services publics dans la ruralité, tout lien direct avec l'administration est perdue, causant un sentiment de mise à l'écart et de défiance à son sujet.

Or, le rétablissement de la confiance passe -entre autres- par une présence humaine. Le but étant de recréer un lien entre l'administration et les citoyens, avoir un agent mobile dont l'objectif est d'être proche d'eux permet de pallier à ce manque de confiance. Toutefois, il apparaît que ce lien entre le citoyen et l'administration ne soit pas effectif dans les zones rurales.